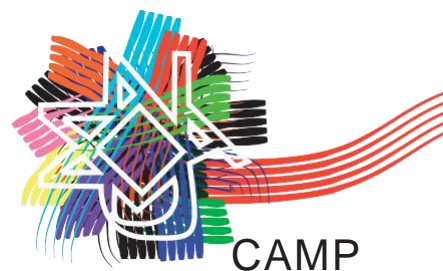


Camp ACMN

11 au 19 juillet 2020



Règlement

La vie en communauté nécessite le respect de la vie en groupe. Afin d'établir les principes qui gèrent cette vie en groupe, l'ACMN a établi un règlement ; nous demandons aux élèves de le respecter. Dans le cas contraire, le responsable se réserve le droit de prendre les mesures adéquates citées ci-après. L'inscription implique l'acceptation du présent règlement ainsi que l'autorisation d'utilisation d'images liés aux activités du camp dans le but de promouvoir celui-ci (site @, presse locale, film ou diaporama, etc... (Liste non exhaustive).

Attitude

- Une attitude sympathique et de bonne camaraderie, surtout vis-à-vis des plus petits, sont les clés de la réussite du camp !
- Tout élève impoli ou irrespectueux envers le staff ou ses camarades et ne respectant pas les règles indiquées ci-dessous, sera renvoyé du camp sans autre avertissement.

Respect du sommeil :

- Chaque élève doit respecter son sommeil et celui d'autrui, ceci afin de conserver toute l'énergie et la concentration nécessaire durant toute la durée du camp.
- La séparation des dortoirs (fille-garçon) doit impérativement être respectée.

Propreté, respect des locaux :

- Les chambres, sanitaires et autres locaux doivent être tenus propres. Chaque élève participera au tournus de nettoyage des locaux. Tous les détritrus seront placés dans les poubelles adéquates selon le tri de recyclage qui sera organisé.
- Il est interdit de sauter sur les lits et de s'accrocher aux rideaux de la colonie.

Responsabilité :

- Chaque élève est responsable des éventuels dégâts causés dans les bâtiments ainsi qu'à son instrument et devra le cas échéant financer la remise en état. Il est important de toujours ranger les instruments dans leurs coffres !
- Il est strictement interdit de se mettre en danger ou de mettre autrui en danger, comme s'asseoir sur le bord d'une fenêtre ou de se rendre sur les escaliers de secours.

Alcool, fumée et produits illicites :

- Les lois en vigueur concernant la consommation d'alcool, le tabac et les stupéfiants pour les moins de 16 ans est applicable et tout contrevenant pourra être poursuivi.
- Pour les élèves majeurs, une consommation légère d'alcool peut être prise avec l'accord du chef de camp et uniquement après les répétitions.

Sanctions :

- L'élève qui perturberait la bonne marche du camp sera réprimandé. Il pourra être astreint à certaines corvées, ou autres sanctions, pouvant aller jusqu'à l'expulsion du camp.
- L'élève doit avoir une attitude correcte en toutes circonstances à l'intérieur comme à l'extérieur du camp. Quel que soit son âge, il est soumis à l'autorité des responsables et des professeurs.
- En cas d'expulsion, les responsables du camp se réservent le droit de refuser ses futures inscriptions.

Encadrement :

- Le staff au complet s'engage à faire respecter les points susmentionnés et à encadrer au plus près de leur conscience les élèves sur les points musicaux, sportif, et contribue au bon moral des troupes durant toute la période du camp.

